

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue Victor Prost à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

---

Lieu :	<b>Rue Victor Prost</b>
Début :	<b>Vendredi 24 juin 2022 à 08h00</b>
Fin :	<b>Vendredi 24 juin 2022 à 18h00</b>
Motif :	Déménagement
Règlement :	GRE-156-2022

---

Grevenmacher, le 17 juin 2022

La secrétaire communale adjointe,  
contreseing Art. 74 de la loi communale

  
Carole Clemens



Le bourgmestre

  
Léon Gloden